

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON**

Séance du 23 MARS 2023 – Délibération n°037

L'an deux mil vingt trois et le VINGT TROIS MARS à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| 17 | 29 | 22 |

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 23/03/2023 |

| |
|------------------------------------|
| Date d'affichage de la convocation |
| 17/03/2023 |

Secrétaire de séance : Damien LAURAIN

Présents : ALMIRE Yvan - ANGLADE Clémence - BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie - CAPUS Françoise - CARON Annick - CAZES CORBOZ Maryse - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - GROS Edmond - LAURAIN Damien - MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien - MULLER Geoffroy - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc - TAJAN Isabelle-

Absents : RAGOT Annie - BORIE Nina - BOUDIAS DECROIX Nathalie (pv à Mélanie BRUNET) -BURGUIERE Philippe - CARNAC André (pv à Françoise CAPUS) - CONSTANS Mathieu - FABRE Emilie (pv à Aurélien MAJOREL) - LABRO Isabelle - FOS Mariana - JARROUSSE Caroline (pv à Clémence ANGLADE) - MURET Yvain - LAYRAL Rémi (pv à Annick CARON)

Objet :**CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE MARCHÉ DE VOIRIE COMMUNALE**

Monsieur le Maire rappelle la passation d'un marché selon une procédure adaptée pour Les travaux d'entretien de voirie communale.

3 entreprises ont répondu

- SEVIGNE
- CONTE
- COLAS

Après analyse des offres, l'entreprise la mieux-disante est l'entreprise CONTE pour 99 855 €HT
Le conseil municipal doit délibérer afin d'approuver ce choix et autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide de retenir, pour l'entreprise CONTE pour les travaux d'entretien de la voirie communale, pour un montant de 99 855 €HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces correspondantes à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,
le Maire, Edmond GROS

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

